

AFFAIRES COURANTES

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE RAPPORTS DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LES SERVICES DE SANTÉ

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin que je dépose certains rapports?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Haidasz: En vertu de l'article 41(2) du Règlement, je dépose les projets de rapports, en anglais et en français, de l'équipe spéciale sur le coût des services de santé au Canada.

[Plus tard]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, un rappel au Règlement. Je demande au secrétaire parlementaire si les rapports qu'il vient de déposer à la Chambre ont été distribués à la conférence des médecins provinciaux et des agents fédéraux qui se réunit à Ottawa cette semaine?

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a remis ces documents aux ministres provinciaux de la Santé qui assistent à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé.

M. Hales: Une question supplémentaire. Je conclus de la réponse du secrétaire parlementaire que ces renseignements ont été publiés avant que les députés n'en prennent connaissance.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: En conformité de l'article 40 du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Est (M. Winch)—Les édifices publics—Vancouver—Le nouveau projet et le projet «200»; le député de Wellington (M. Hales)—Le revenu national—La taxe fédérale de vente; le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—Les émeutes—Montréal—L'attentat à la bombe au collège Loyola.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a eu certaines consultations et je crois qu'on veut bien, en général, passer au numéro 8 des bills publics et réserver les autres.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Ils sont réservés à la demande du gouvernement.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

BILLS PUBLICS

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS VISANT LES CLAUSES EN PETITS CARACTÈRES

M. Barry Mather (Surrey): Que le bill C-21, tendant à modifier le Code criminel (Clauses en petits caractères), soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

• (5.00 p.m.)

—Monsieur l'Orateur, alors que je prends la parole pour appuyer mon bill, je tiens à dire immédiatement qu'il a été étouffé il y a deux ans par des ministériels fort appréciateurs mais aussi fort loquaces. Deuxièmement, je me rends compte qu'à l'heure actuelle il existe certaines mesures provinciales régissant le domaine où mon bill est destiné à s'appliquer. Troisièmement, je note que désormais nous avons un ministère de la Consommation et des Corporations.

A mon sens, l'objet du bill pourrait fournir au ministère ou à quelque comité approprié un sujet d'étude ou pourrait même peut-être donner lieu à une mesure législative. Le bill a pour objet—et je reprends les explications que j'ai données à la Chambre—de supprimer les ennuis que causent si souvent les clauses imprimées en petits caractères dans les contrats. La mesure modifierait le Code criminel afin de rendre illégale la publication de clauses imprimées dans les contrats ou dans les actes en petits caractères typographiques dans l'intention de leurrer l'acheteur, par exemple, pour restreindre ses avantages. Dans ce contexte, les petits caractères désignent des